

La Lettre du Cercle

CERCLE POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

EDITORIAL

Le résultat du premier tour de l'élection présidentielle bouleverse particulièrement, cette fois-ci, les éléments sur lesquels nous aurons à nous déterminer pour le vote final

Toutefois, la probabilité de reports en nombre important, et la perspective d'un sursaut probable des absentéistes du premier tour, maintiennent l'intérêt des

questions posées aux candidats, notamment sur leurs intentions en matière d'aménagement du territoire.

C'est pourquoi le Cercle publie dans ce numéro spécial de *La Lettre* les questions qu'il a adressées aux candidats avant le premier tour, et les réponses reçues à ce jour. La teneur de ces réponses pourra évidemment servir aux membres à préparer les

votes ultérieurs, avec tous les autres critères. Mais au delà des tout prochains scrutins, elle pourra aussi venir nourrir le débat permanent sur les fondements, le contenu et la conduite de la politique d'aménagement du territoire, au fil des mandatures et des gouvernements successifs.

Hervé Nora

Questions posées aux candidats à la présidence de la République par LE CERCLE POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Depuis quarante ans, la France s'est dotée d'une politique d'aménagement de son territoire.

- Considérez-vous que les grands objectifs assignés à cette politique depuis l'origine sont atteints ?

- Ces objectifs sont-ils encore à l'ordre du jour, et l'aménagement du territoire doit-il être poursuivi ? De nouveaux objectifs doivent-ils être pris en compte ? Lesquels ?

- Notre pays doit-il se doter de nouvelles infrastructures d'importance nationale et européenne ?

- Avec l'extension de la décentralisation, l'État conservera-t-il un rôle pour l'aménagement du territoire national, ou le relais sera-t-il pris par les collectivités territoriales ?

- Avec le développement des institutions et des politiques de l'Union Européenne, et avec l'extension des activités générales dans le cadre européen, les particularités du territoire français continueront-elles à justifier selon vous que soit menée en France une politique particulière d'aménagement du territoire ? Estimez-vous au contraire que l'aménagement du territoire européen sera en mesure de prendre en compte ces particularités ?

REPONSES REÇUES DES CANDIDATS*

Réponse de Jean-Marie Le Pen
(reçue le 14 avril)

VEILLER A L'HARMONIE DU TERRITOIRE

Lancer une grande politique de la ruralité

Pas de pays sans paysans ! Maintenir la vie dans les campagnes, équilibrer le territoire, c'est d'abord assurer la sauvegarde d'une agriculture paysanne et familiale essentielle à la qualité et à la pérennité de nos terroirs. Les excès du jacobinisme, le maillage radial des autoroutes et des TGV vers la capitale, conduisent trop souvent à l'épuisement du tissu rural. Il faut noter que si l'État socialiste a inventé la "politique de la ville" - en réalité celle des ghettos de banlieues - il a cyniquement abandonné le monde rural. Il faut, en revanche, édifier une véritable politique de la ruralité, redonner vie à nos villages autour de l'église, l'école, le café, l'épicier, grâce au mécénat, à l'intervention des collectivités et aux nouvelles techniques de télécommunication pour aboutir à une meilleure irrigation du territoire et à la revitalisation de ce qui est en train de devenir le "désert" français.

Privilegier les villes moyennes, les pays historiques et les terroirs

Les villes moyennes réparties sur tout le territoire, au sein de terroirs, de provinces et de "pays" économiquement, historiquement et culturellement pertinents, offrent des conditions d'équilibre et d'harmonie bien supérieures : elles seront donc privilégiées et accueilleront une partie des activités que les mégapoles ne pourront plus recevoir. Il sera mis un terme à la politique des "villes nouvelles" ainsi qu'aux méthodes autoritaires de regroupement des communes.

Réhabiliter les zones urbaines

Nos cités sont souvent sinistrées et constituent des lieux sans âme où l'homme est déraciné (laid, publicité, béton et zones commerciales, entrées de ville). Une grande politique urbaine et architecturale réhabilitera la ville, en lui redonnant ses éléments constitutifs : activités et commerces, rues et bâtiments à échelle humaine, identifiables, expression de notre culture et de notre mode de vie, avec une communauté homogène d'habitants attachés à leurs quartiers. Des mesures seront prises pour respecter et mettre en œuvre les principes de préférence nationale et de propriété populaire. La restauration de l'habitat de tradition sera privilégiée, dans l'intérêt du confort de vie, de l'identité locale, de l'activité économique et de l'emploi. Les chantiers de restauration seront favorisés par des prêts plus avantageux et des avantages fiscaux importants. Cela profitera particulièrement aux PME-PMI et à l'artisanat, plus créateurs d'emplois que les grosses entreprises du BTP. Cela profitera en même temps à l'environnement (moindres besoins en matériaux, donc moins de gravières et de sablières, trous béants dans le paysage). Les propriétaires qui, à surface égale, amélioreront un bien dans le respect d'un cahier des charges défini avec la commune ne seront plus sanctionnés par un changement de catégorie fiscale de leur bien. Tout changement de tranche n'interviendra qu'après cession du logement.

* Les accusés de réception automatiques par messagerie électronique ne sont pas repris ici.

Promouvoir architecture à taille humaine et habitat de tradition

Il convient de rejeter l'urbanisme collectiviste "ZIF-ZAC-ZUP", déstructurant, uniformisant et propice à la violence, pour se tourner vers une architecture douce qui, par le choix des formes, des couleurs et des volumes, respecte l'environnement naturel et culturel existant. Dans les campagnes (et sur le littoral), l'habitat traditionnel correspondant à chaque province sera encouragé et restauré, y compris les bâtiments de ferme.

Reconquérir les paysages

Des actions d'envergure seront entreprises pour réhabiliter les sites par de véritables programmes d'embellissement de la France, pouvant inclure des démolitions, des restaurations, des aménagements paysagers, afin de revaloriser les paysages et le patrimoine architectural, comme savent le faire certains de nos voisins (Autriche, Grande-Bretagne...).

Sauvegarder nos vallées

Il faut mettre fin à l'utilisation des sables et graviers de premier choix pour faire des remblais de plusieurs mètres d'épaisseur. Le recyclage des granulats de démolition sera privilégié. L'exploitation de nouvelles carrières passera par la signature d'une charte nationale précisant réaménagements, réserves financières et toutes garanties nécessaires au bon suivi des travaux. Les granulats marins seront utilisés avec une extrême prudence, car cette activité peut perturber la vie marine, et donc la pêche.

Protéger nos littoraux et nos cours d'eau

Il faut interdire les constructions et les campings dans les zones inondables : au-delà de l'esthétique, c'est avant tout une question de sécurité. Le littoral, soumis aux pressions terribles de la promotion immobilière et du tourisme de masse, devra faire l'objet d'une protection toute particulière. Les moyens financiers du Conservatoire du Littoral et des espaces naturels seront renforcés par l'institution du "chèque nature" vendu au public contre la gratuité de l'accès aux Parcs naturels régionaux, ainsi que par une contribution des collectivités territoriales. Les sanctions pour non-respect des sites seront alourdies.

Renforcer la lutte contre les incendies de forêt

En matière de feux de forêt, il conviendra de renforcer la répression des incendies volontaires et de la pyromanie, d'interdire définitivement la construction dans les zones à risques et de reconduire automatiquement la non-constructibilité trentenaire de tout terrain brûlé. Les méthodes de débroussaillage respectueuses de l'environnement seront encouragées. La surveillance du terrain sera étoffée (gardes, bénévoles) et les moyens aériens renforcés.

Réponse de Christiane Taubira
(reçue le 15 avril)

La décentralisation n'a, de mon point de vue, apporté que des points positifs dans l'organisation territoriale de la France. J'ai eu l'occasion de déclarer que mon changement d'attitude vis à vis de l'indépendance de la Guyane était la conséquence des lois de décentralisation de 1982.

Cela dit, le mouvement doit être poursuivi, conséquence d'une administration et d'un territoire vivants. La France doit se moderniser en interne, dans ses relations avec les citoyens, dans un système de réseau efficace, et doit s'ouvrir à une dimension européenne et même mondiale.

Cela signifie d'une part la traduction des réflexions menées par la commission Mauroy et qui se sont traduites par la loi sur la démocratie de proximité.

Je souhaite que l'on avance plus particulièrement sur le redécoupage de régions plus cohérentes, mieux adaptées au tissu local, et se situant moins défensivement dans la crainte d'un démantèlement de l'Etat Français que je souhaite cependant renforcé. L'Etat doit en effet avoir les moyens de défendre les valeurs républicaines au sein de l'Europe, et pouvoir y défendre les notions de service public "à la française".

En ce qui concerne l'élection des conseillers "départementaux", il convient de marquer une rupture avec le mode d'élection cantonal, et reprendre les contours des nouveaux territoires intercommunaux.

Réponse de Bruno Mégret
(reçue le 15 avril)

DÉCENTRALISATION ET POSITION SUR LE PROJET DE LOI RELATIF À LA DÉMOCRATIE DE PROXIMITÉ-

Quelles sont vos ambitions en matière de décentralisation ?

Mon projet est ambitieux puisqu'il vise à achever la décentralisation avec deux objectifs majeurs : alléger l'Etat pour le fortifier dans ses compétences régaliennes, et doter les collectivités locales, conformément au principe de subsidiarité, de l'essentiel des compétences de puissance publique. L'aménagement du territoire, et notamment la lutte victorieuse contre la désertification rurale et le chaos urbain, ne pourra s'appuyer que sur des collectivités libérées, fortifiées et enracinées. Tout en garantissant l'unité de la nation et de la République, je veux doter chaque collectivité de compétences exclusives, supprimer les financements croisés, assurer l'autonomie fiscale des collectivités et garantir leur financement en remplaçant les actuels impôts locaux par une fraction de la taxe nationale que j'instaurerai et qui sera assise sur tous les revenus des résidents selon des taux votés librement par les collectivités concernées. Bref, je veux rompre avec le carcan jacobin hérité des deux siècles passés et libérer les énergies locales pour faire entrer la France de toujours de plain-pied dans le XXI^e siècle. Comme chez tous nos voisins européens, nous devons concilier le folklore et l'ordinateur, l'agriculture de qualité et les NTIC, l'identité et la modernité ! - Etes-vous favorable à un acte législatif fort permettant d'engager une réelle seconde étape au-delà des mesures prises par la loi de démocratie de proximité, qualifiée par certains de ses détracteurs de loi fourre-tout. Et, surtout quelle articulation Etat / régions / départements / communes proposez-vous ? La récente loi sur la démocratie de proximité est en effet une loi prétexte, aussi frileuse que démagogique, voire nuisible par bien des aspects. Il faudra l'abroger et lui substituer une loi-cadre s'inspirant des axes évoqués ci-dessus. Nous n'échappons pas à une double clarification : celle des compétences de chaque niveau d'administration et celle du découpage territorial de la République. À l'heure où les communes sont gravement menacées, je veux les maintenir car elles sont enracinées dans l'histoire et sont les mieux placées pour assurer les services de proximité. La récente "révolution intercommunale" ne sera pas pour autant niée, mais je souhaite que les communautés de communes recoupent des "pays" de plein exercice et que les communautés urbaines et d'agglomération se transforment en une collectivité de même nature : la "ville". Enfin, les départements et les régions seront supprimés au profit d'une quarantaine de "provinces" correspondant le plus possible aux héritages historiques et aux sentiments d'appartenance ressentis par nos compatriotes. Bien évidemment, ces pays, ces villes

et ces provinces seront dotés d'un statut de collectivité territoriale de plein exercice, avec une administration spécifique et une assemblée et un exécutif élus au suffrage universel direct.

Vous engagez-vous à restaurer la place de l'Etat en matière d'impulsion, de financement et de soutien des politiques de développement local ? Et, de quelle façon (financements, contrôles, arbitres) ?

L'Etat doit conserver son rôle de garant de l'intérêt général en impulsant les politiques nécessaires d'aménagement du territoire et donc d'infrastructures. C'est donc sa vocation d'arbitre qu'il doit retrouver, et non de co-financeur passif ou de contrôleur tatillon et autoritaire. La politique des contrats de plan par exemple sera totalement repensée, afin qu'à une logique de pression étatique se substitue une relation de confiance, réellement contractuelle, en faveur de priorités décidées en commun. L'Etat doit apprendre à faire confiance aux collectivités locales.

Réponse de Robert Hue
(reçue le 16 avril)

Pour qu'une autre politique de gauche trouvent leur cohérence autour de quatre principes.

1er : Faire preuve d'audace sociale, 2ème : Défendre, transformer, étendre les services publics ; 3ème : Agir ensemble pour changer l'Europe, changer le monde ; 4ème : Davantage de démocratie, de citoyenneté, de droits pour se faire entendre et respecter. De ce point de vue, Robert HUE avance l'idée de l'élaboration d'une nouvelle loi tendant à développer les droits d'intervention, de contre-proposition et de concertation des salariés pour infléchir et changer les gestions des entreprises. Il faut dans le même temps élargir les droits des citoyens. Quelques axes : accroître les pouvoirs d'initiative des citoyens, développer des formes locales de démocratie directe, étendre le rôle des syndicats, partis, associations, et d'autres droits et pouvoirs nouveaux le tout se combinant avec une réelle démocratisation de l'état. Afin de répondre de façon plus conséquente à vos questions, je me permets de vous adresser "LE PROJET DE ROBERT HUE POUR UNE AUTRE POLITIQUE DE GAUCHE".

Réponse de Jacques Chirac
(reçue le 19 avril)

Depuis 40 ans, la France s'est dotée d'une politique d'aménagement de son territoire.

1/ Considérez-vous que les grands objectifs assignés à cette politique depuis l'origine sont atteints ?

Le développement spectaculaire des infrastructures nationales depuis les années 60 témoigne du succès de la politique volontariste impulsée par le Général de Gaulle. Il suffit de constater l'évolution du maillage autoroutier national ou des bouleversements induits par la création des lignes TGV.

Aujourd'hui, même si les formes que revêt l'intervention de l'Etat ont changé depuis la création de la DATAR en février 1963, on attend toujours de lui, en matière d'aménagement du territoire, une ambition et une inspiration. C'est tout à la fois une exigence humaine, sociale et économique.

Une exigence humaine d'abord. Au sein de l'Union européenne, la France possède le double privilège de disposer d'espaces étendus et diversifiés et d'avoir su maintenir un équilibre entre population rurale et population urbaine.

Les résultats du recensement de 1999 de l'année dernière confirment d'ailleurs en Europe cette spécificité nationale française. Ils révèlent une France moins polarisée sur l'agglomération parisienne, le renforcement de métropoles régionales et le ralentissement du recul démographique des zones rurales voire, dans certaines régions, un nouveau dynamisme de l'espace rural. Ces évolutions sont encourageantes, même si elles s'accompagnent de nouveaux défis dus à l'étalement urbain et surtout au sentiment d'abandon dont souffrent les quartiers en difficulté.

L'affirmation d'une option stratégique visant à préserver la ruralité et à reconquérir les espaces urbains les plus fragiles demeure, donc, plus que jamais d'actualité. Elle doit s'accompagner du maintien des villes moyennes et des bourgs-centres, véritable épine dorsale de nos pays. Il n'y a ni antagonisme, ni contradiction d'intérêts entre la ville et la campagne, pour autant que nous sachions saisir cette chance que constitue toujours notre ruralité ; non une nostalgie, mais une éthique, à laquelle nos concitoyens aspirent d'autant plus qu'ils sentent que cet art de vivre se conjugue de mieux en mieux à l'heure d'Internet et de l'ordinateur avec la modernité.

L'aménagement du territoire est aussi une exigence sociale, indispensable au maintien de la cohésion nationale. C'est vrai en zone rurale, où chacun a droit à un égal niveau de service. C'est également vrai dans les quartiers en difficulté, où l'on mesure de plus en plus l'importance vitale de la présence de l'Etat. République indivisible, la France ne peut se satisfaire de l'éclatement des solidarités et de la fragmentation des espaces.

2/ Ces objectifs sont-ils encore à l'ordre du jour, et l'aménagement du territoire doit-il être poursuivi ? De nouveaux objectifs doivent-ils être pris en compte ? Lesquels ?

Plus que jamais, l'Etat et les collectivités locales doivent renforcer leur action dans les zones difficiles où la présence des services publics est à la fois un repère, un gage de sécurité, un facteur d'équilibre social et un instrument de développement économique. Ils doivent aussi unir leurs efforts pour offrir, sur tous les points du territoire national, un maillage de services publics de qualité, adaptés aux réalités locales et aux besoins spécifiques de chaque région.

Il ne s'agit pas, bien sûr, de figer un dispositif désuet d'administration, uniformément déployé en tous lieux, mais d'assurer un niveau de prestations homogènes autour de structures éventuellement différentes, proportionnées aux réalités locales, aux attentes de nos concitoyens ou aux difficultés particulièrement graves que rencontrent certains quartiers.

Lorsque la Constituante a jeté les bases de notre organisation républicaine, elle n'a pas formulé une exigence de moyens, mais une obligation de résultat : celle que chaque Français puisse, en une journée, se rendre au chef-lieu du département pour y accomplir les formalités indispensables à sa participation à la vie de la cité. C'est le même esprit qui doit présider aujourd'hui à la répartition des services publics, si essentiels au maintien de la cohésion sociale. Il ne faut s'interdire ni redéploiement, ni restructuration, mais avec le souci constant de faciliter les démarches de l'usager, de conforter son autonomie, de respecter ses droits et de faire prévaloir partout le même idéal républicain.

Au surplus, l'aménagement du territoire demeure un enjeu économique de premier plan. Certes, les modalités de l'action publique évoluent. L'Etat ne dispose plus des moyens qui permettaient, il y a encore trente ans, d'investir massivement dans un secteur productif ou dans une région pour y susciter une dynamique. L'ouverture de notre économie et les règles de la concurrence s'opposent, aujourd'hui, à cet interventionnisme, qui, d'ailleurs, avait atteint ses limites.

L'Etat n'en conserve pas moins l'éminente responsabilité d'assurer à tous nos territoires une égalité des chances. Cela passe en grande partie par la poursuite d'une politique ambitieuse de développement des infrastructures, y compris les infrastructures de télécommunications et des grands aménagements dans une logique de développement durable du territoire.

3/ Notre pays doit-il se doter de nouvelles infrastructures d'importance nationale et européenne ?

A l'heure de l'économie globale, la première richesse d'une région, au-delà de son agriculture, au-delà de son industrie, c'est la qualité de ses communications avec le reste du monde. Les infrastructures ne font pas que relier les territoires. Elles les irriguent, elles les nourrissent, elles les font vivre. Aujourd'hui plus que jamais, autarcie et enclavement sont synonymes d'appauvrissement et de déclin.

Cela vaut d'abord dans le domaine des technologies de l'information. Tout doit être fait pour que chacun puisse avoir accès aux possibilités modernes de connexion. En la matière, l'Etat joue un rôle essentiel de régulateur et, partiellement, via une entreprise publique, d'opérateur. Mais il ne peut pas tout. Je sais par exemple l'initiative prise par le Conseil général de la Corrèze pour assurer la meilleure couverture départementale possible en téléphonie mobile. Sa bonne réalisation avec l'opérateur choisi exigera une intervention dynamique des services de l'Etat, intervention d'ailleurs prévue par la loi.

Ce domaine crucial des technologies modernes ne peut souffrir aucun retard et c'est maintenant que les décisions doivent s'élaborer.

Les infrastructures classiques ne doivent pas, pour autant, être négligées. Il n'est pas vrai que notre pays soit saturé de réseaux et il suffit de regarder une carte ferroviaire ou routière pour constater à quel point la France reste encore, même s'il y a eu des évolutions positives, marquée par le phénomène centralisateur; à quel point tout remonte et converge vers Paris; à quel point toutes nos routes, toutes nos routines, nous ramènent encore à la tradition jacobine. Faire émerger une France authentiquement décentralisée est un des enjeux majeurs d'une politique d'aménagement du territoire d'équipement et de transport. Simultanément, j'y insiste, nous devons mettre en oeuvre une organisation placée sous le signe de l'équilibre, de l'Europe et de la compétitivité. Dans cet esprit, la couverture autoroutière nationale peut être complétée, avec le souci d'une plus grande ouverture sur nos voisins européens, et en accordant une attention toute particulière aux axes que les spécialistes appellent "ni naturels ni spontanés", en France, c'est-à-dire transversaux.

Un autre exemple est sans doute celui du TGV. Si on prend l'exemple du succès du dernier tronçon de ligne ferroviaire à grande vitesse qui a été inauguré, il est clair le TGV Méditerranée fait émerger une nouvelle organisation de l'espace. La Méditerranée est désormais à 4 h de train de l'Europe du nord. La facilité de déplacement qui en résulte est l'une des grandes conquêtes de notre époque. Les Français y sont justement attachés, parce qu'elle signifie plus de liberté pour chacun d'entre nous, plus de dynamisme pour notre économie, plus d'échanges, et, je l'espère, plus de tolérance entre les différents peuples.

C'est aussi une autre carte de France et de l'Europe qui se dessine, contribuant à une politique volontaire d'aménagement du territoire qui profite autant aux communications locales qu'aux liaisons à grande distance.

Mais ce n'est pas seulement l'extension des réseaux, c'est aussi leur complémentarité qui doit être visée. Le respect de l'environnement, la sécurité des usagers de la route imposent de développer aujourd'hui le fer-routage, la voie d'eau, ainsi que toutes les autres formes de transport multimodal. Nous avons dans le domaine du transport des marchandises du retard, il faut le rattraper. Pour le ferroviaire en particulier, une attention toute particulière doit être portée aux axes européens de transport de fret.

L'aménagement du territoire représente donc toujours une exigence impérieuse, même si elle appelle des approches renouvelées. D'abord, parce que la place de l'Etat dans l'économie a changé et qu'il ne dispose plus des mêmes leviers qu'à l'époque de la reconstruction ou de la planification. Mais aussi parce que l'intervention publique s'inscrit désormais dans un cadre décentralisé, qui impose à l'Etat d'agir en concertation avec les collectivités locales et de se concentrer pleinement sur les deux domaines qu'il conserve en propre: la conduite des projets d'intérêt national et le maintien d'une solidarité entre les territoires.

4/Avec l'extension de la décentralisation, l'Etat conservera-t-il un rôle pour l'aménagement du territoire national ou le relais sera-t-il pris par les collectivités territoriales ?

Faire vivre l'aménagement du territoire à l'heure de la décentralisation, c'est d'abord donner toute leur place aux collectivités territoriales: régions, départements et communes. C'est prendre acte de la diversité avec laquelle se posent, d'un pays à l'autre, les questions d'emploi et de création d'activité, de transport, d'urbanisme et d'environnement. C'est libérer ce formidable réservoir d'énergie que représente l'initiative locale. De tous les bassins de vie et d'emploi, jaillissent des actions individuelles et collectives. Qu'il s'agisse de créer des emplois, de mettre en place de nouveaux services ou d'améliorer le cadre de vie, les Français sont aujourd'hui en mouvement. C'est à la base, sur le terrain, que s'expriment le mieux les qualités qui s'imposent, aujourd'hui, pour réussir: la créativité, l'imagination, l'audace, la prise de risque, la rapidité, l'autonomie, la mobilité.

Une nouvelle philosophie de l'action doit être à l'oeuvre. Elle fait confiance aux énergies qui naissent de nos territoires et grandissent par l'initiative des forces vives de notre pays. Elle a compris que les impulsions qui viennent du sommet ne descendent pas vers la base par ondes successives mais conduisent très souvent à des situations de blocage. Elle aspire à l'innovation, au dynamisme et à la création de richesses en faisant confiance à l'esprit d'engagement, à la mobilisation des talents, à la confrontation des idées, au dialogue et au contrat.

Aux côtés des collectivités territoriales, l'Etat a le devoir d'élaborer une vision d'ensemble, empreinte de cohérence et de solidarité nationale et qu'il est le seul à pouvoir apporter. La loi de 1999 a renoncé à construire un schéma national d'aménagement: il y avait, peut-être, pourtant là une référence utile pour soutenir la réflexion sur les contrats Etat-Région qui s'est poursuivie au cours des derniers mois, nous verrons bien.

La décentralisation et l'intercommunalité sont, en tout cas, nécessaires à l'aménagement du territoire. Mais, bien sûr, une volonté nationale demeure indispensable. De nombreux élus et représentants des forces vives souhaitent être rassurés sur l'engagement de l'Etat, et aspirent à une simplification des procédures. Contrats de plan, schémas de services collectifs, schémas territoriaux, entrée en vigueur des lois de juin et de juillet 1999: l'abondance de ces dispositifs a de quoi dérouter certains acteurs, et rend plus difficile la perception d'une volonté d'ensemble. Il faut la réaffirmer.

L'Etat doit aussi assumer une politique d'aménagement du territoire qui passe par l'organisation de la solidarité financière.

Cette politique doit faire une place élargie à l'initiative locale afin d'assurer en milieu rural la pérennité des services publics avec lesquels la population est directement en relation. C'est le cas des services hospitaliers de premier rang, de l'école, de la poste, ainsi que des guichets financiers et fiscaux. Leur éloignement, comme celui des commerces, peut signer l'arrêt de mort de la vie locale.

Mais c'est aussi par ses services techniques que l'Etat doit être présent auprès de nos concitoyens. C'est le cas en particulier pour les services de l'agriculture et de l'équipement, dans une période où les communes sont confrontées aux exigences croissantes de la loi en matière d'urbanisme et d'assainissement. Cette lourde charge, les maires ne peuvent l'assumer sans aide.

Les communes ont besoin de l'Etat. Elles ont besoin de son assistance et de ses conseils. Mais elles ont aussi besoin que l'exercice de leurs compétences ne soit pas constamment rendu plus complexe et coûteux par les excès de formalisme, par la multiplication des normes, et par l'accroissement continu des risques juridiques.

Les Français attendent de l'Etat qu'il exerce d'abord pleinement sa fonction d'autorité et de régulation. Ils craignent par-dessus tout les risques d'ankylose qu'induisent la lourdeur des procédures, la trop grande inertie des moyens et la lenteur avec laquelle l'Etat assimile les changements dès qu'ils concernent sa propre organisation.

L'Etat se réformerait d'autant plus facilement qu'il accepterait d'inscrire son action dans une nouvelle architecture des pouvoirs pour se concentrer sur l'essentiel, sur ce qui lui revient en propre, et se libérer de ce qui l'encombre trop souvent. Pour répondre pleinement aux attentes de ses partenaires, l'Etat doit d'abord enfin réussir le pari de la déconcentration. Le dialogue entre élus et représentants de l'Etat constitue un élément fort de notre tradition républicaine. Il est important qu'il puisse s'élargir au secteur des associations et des entreprises et se concrétiser par des projets territoriaux, engageant les services de l'Etat sur des objectifs définis en commun. Il répondra ainsi encore mieux à sa vocation, qui est d'assurer la synthèse entre l'initiative de terrain et la cohérence des solidarités nationales.

Dans le partage des responsabilités entre les pouvoirs, nous ne devons être guidés que par l'utilité commune, sans parti: du postulat qu'il faudrait privilégier systématiquement telle collectivité plutôt que telle autre.

Le principe de subsidiarité doit guider notre réflexion et notre action. Il implique que les décisions soient prises au niveau le plus favorable à l'efficacité de leur mise en oeuvre.

Toute collectivité doit être en mesure de mobiliser les capacités d'action nécessaires pour bien rendre les services que la loi lui confie et que les citoyens attendent d'elle.

Trop grande et trop lointaine, elle n'aurait pas une bonne compréhension des hommes et des réalités. Elle se perdrait alors dans les règles et les procédures, qui sont les alliées les plus fidèles de la bureaucratie.

En revanche, trop petite et trop proche, les moyens d'action pourraient lui faire défaut. La proximité, en effet, n'est pas une fin en soi. Elle cesse d'être bonne quand elle débouche sur l'impuissance. Les maires en ont conscience qui inscrivent de plus en plus souvent leur action dans le cadre de l'intercommunalité.

Il y a des politiques qui doivent être menées au niveau national: celles qui participent de l'exercice de la souveraineté comme la justice ou la police, et celles qui touchent à l'organisation de la solidarité ou au fonctionnement des grands services publics, comme l'enseignement et la santé.

5/ Avec le développement des institutions et des politiques de l'Union Européenne et avec l'expression des activités générales dans le cadre européen, les particularités du territoire français continueront-elles à justifier selon vous que soit menée en France une politique particulière d'aménagement du territoire ? Estimez-vous au contraire que l'aménagement du territoire européen sera en mesure de prendre en compte ces particularités ?

Certaines politiques ne peuvent être bien définies qu'au niveau européen: c'est le cas par exemple pour la monnaie, le contrôle des migrations, les règles de protection de l'environnement ou la négociation de nos tarifs douaniers avec le reste du monde, comme on l'a vu récemment à Doha.

Loin de diminuer notre capacité d'action, l'Europe l'augmente en permettant à nos Etats de mener ensemble des actions qu'ils n'avaient plus les moyens de conduire efficacement à l'échelon national et de peser dans les débats internationaux.

En Europe, nous voyons apparaître une véritable compétition des territoires pour attirer les investissements pour créer nos emplois.

Avec l'euro, les économies européennes ne se concurrencent plus par la valeur de leurs monnaies mais principalement par l'école, par les équipements, par les services publics. Et, bien sûr, elles se concurrencent aussi par le niveau de l'impôt et par la simplicité des réglementations.

Dans cette compétition, nous avons des points forts, mais aussi des faiblesses: l'omniprésence de l'Etat associée, c'est vrai, à une certaine forme d'impuissance publique nous pénalise. Une attention accrue doit être apportée à la performance de la gestion publique. Un effort plus important doit être consacré aux infrastructures, à l'aménagement du territoire, à l'animation de l'économie locale. La compétition des territoires exige de notre Etat qu'il donne l'exemple en se réformant, qu'il lève les hypothèques qui pèsent sur notre avenir, qu'il desserre les freins qui nous empêchent d'avancer, et bien sûr qu'il donne plus de pouvoirs aux territoires. Les responsabilités de nos collectivités territoriales doivent impérativement être élargies. Si l'on regarde les pays voisins, par exemple l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne, la Grande-Bretagne, tous ont dans ce domaine une très réelle avance sur nous.

Il ne faut donc pas opposer les dimensions nationale et européenne de l'aménagement du territoire, pas plus qu'on ne saurait opposer les dimensions nationale et locale. Il faut en permanence rechercher leur complémentarité. Il y a donc encore de la place pour une politique d'aménagement du territoire nationale.
